

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUILLET 2023
N°50/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE TROIS JUILLET,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFFELI Y., BONNET-GAMARD P., CADORET S., CATTANI JL., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PAÏO J., PROCACCI T., RIOU M., VITINGER G.

PROCURATIONS : CHABANY S. à PROCACCI T., SANCHEZ D. à VITINGER G., SELVE M. à BONNET-GAMARD P.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GRENIER Jean-Marc est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RH – CREATIONS / SUPPRESSIONS DE POSTES : MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34.

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le tableau des emplois,

1. Considérant l'analyse des possibilités de promotion sociale 2023

a. Le Maire propose les créations de postes suivantes à la date indiquée ci-dessous :

CREATIONS	SUPPRESSION	DATES
Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl à temps complet	01/09/2023
Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl à temps complet	
Agent de maîtrise principal à temps complet	Agent de maîtrise à temps complet	

b. Le Maire rappelle la délibération 66/2022 du 03 octobre 2022 concernant les créations suivantes :

- Agent de maîtrise à temps complet : création au 01/01/2023
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 31 h. hebdomadaires : création au 01/11/2022
- Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps non complet 33 h 25 centièmes hebdomadaires : création au 01/11/2022

Il précise aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des avancements de grade, l'avis du Comité Social Territorial n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit d'une suppression pour une création.

Par conséquent, au vu de ces créations, il a lieu de supprimer les postes d'Atsem principal 1^{re} classe à temps complet, d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) et d'adjoint du patrimoine à temps non complet (33 h 25 centièmes hebdomadaires), précédemment occupés par les agents concernés.

2. Création de poste

Pour faire suite au départ du gardien de l'équipement Navarre, détenteur d'une convention avec la collectivité pour des prestations techniques de régie et face aux besoins réglementaires et techniques, le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique pour assurer des missions de régisseur au sein de la direction culture et animation de la vie locale sur un mi-temps annualisé à compter du 18 septembre 2023. Face aux difficultés de recrutement et au vu de la spécificité technique du poste, ce dernier est ouvert aux contractuels et aux intermittents du spectacle.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE

Aux créations de postes telles qu'inscrites ci-dessous aux dates ci-dessous :

CREATIONS	DATE
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/09/2023
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	
Agent de maîtrise principal à temps complet	

DONNE UN AVIS FAVORABLE

Aux suppressions de postes des mêmes agents concernés par la promotion interne

SUPPRESSIONS	DATE
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/09/2023
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	
Agent de maîtrise à temps complet	

DONNE UN AVIS FAVORABLE

Aux suppressions de postes évoqués en délibération 66/2022 du 03 octobre 2022 telles qu'inscrites ci-dessous aux dates ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 038-213800717-20230703-DEL230703_8-DE

S²LOW

SUPPRESSIONS	DATE
atsem principal 1ère classe à temps complet	04/07/2023
Adjoint technique à temps non complet 31 h	
Adjoint du patrimoine à temps complet non complet 33 h 25 cts	

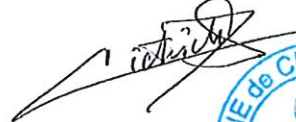
DONNE UN AVIS FAVORABLE

A la création d'un poste d'adjoint technique à mi-temps annualisé à compter du 18 septembre 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 04 juillet 2023

Le Maire,
Francis DIETRICH




Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.